



16 JAN. 2012

NANCY

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Toul, le 11 JAN. 2012

Sous-préfecture de Toul
Affaire suivie par
Vanessa BOUJU
☎ direct : 03.83.65.35.48
vanessa.bouju@meurthe-et-moselle.gouv.fr

NON APPROUVE

Le sous-préfet de Toul,

à

Liste des destinataires au verso

OBJET : Installations classées
BRENNTAG LORRAINE à TOUL
Comité Local d'Information et de Concertation

P.J. : 1

Je vous prie de bien vouloir trouver sous ce pli, le compte-rendu réunion du Comité Local d'Information et de Concertation de la société BRENNTAG qui s'est déroulée le 10 octobre 2011 à la sous-préfecture de Toul.

Je vous en souhaite bonne lecture

Hubert ESPIASSE

Listes des destinataires

- Monsieur le préfet de la Meurthe et Moselle,
 - Service interministériel de défense et de protection civile
 - Direction de l'action locale, bureau des procédures environnementales
- Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Lorraine,
- Monsieur le directeur départemental des territoires de Meurthe et Moselle
 - Service aménagement durable, urbanisme, risques
- Monsieur le directeur du service départemental d'incendie et de secours,
- Monsieur le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,
 - Unité territoriale de Meurthe-et-Moselle,
- Madame Bernadette Paine, conseillère municipale de Toul,
- Monsieur François Aubry, conseiller municipal de Toul,
- Monsieur le maire de Villey-Saint-Etienne,
- Monsieur le président de la Communauté de communes du Toulois,
- Monsieur le président de la Communauté de communes de Hazelle,
- Monsieur Halde Harmand, Conseil Général de Meurthe-et-Moselle,
- Monsieur Franck Halbert, Société Brenntag Lorraine,
- Monsieur Bruno Mardon, Société Brenntag Lorraine,
- Madame Cécile Ruer, Société Brenntag Lorraine,
- Monsieur Olivier Deremetz, Association paroles d'entreprises,
- Monsieur le directeur des Transports TOB,
- Monsieur le directeur régional de la SNCF
 - Unité infra-circulation de Toul
- Monsieur Olivier Dufaud, Institut de sûreté industriel,
- Monsieur Jean-Michel Guillin, Rectorat de l'Académie Nancy-Metz
- Monsieur Guy Berceau, Société Brenntag Lorraine
- Monsieur Jean-François Saglio, Société Brenntag Lorraine



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

**Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement Lorraine**

NANCY, le 21 novembre 2011

Unité Territoriale de Meurthe-et-Moselle/Meuse
8bis, Rue Pierre Fourier – BP 12247
54022 NANCY Cedex

Nos réf. : AML/NW/995/2011
Affaire suivie par : Anne-Marie LOSTRIAT
anne-marie.lostriat@developpement-durable.gouv.fr
Tél : 03.83.36.55.12 Fax : 03.83.37.63.66

CLIC - BRENNTAG LORRAINE

Compte-rendu de la réunion du 10 octobre 2011

Le Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) de la société BRENNTAG LORRAINE à TOUL, classé SEVESO II seuil haut, s'est réuni à TOUL, le jeudi 13 novembre 2008.

Etaient présents :

- | | |
|---------------------------|---|
| - M. Hubert ESPIASSE | Sous-Préfet de Toul
Président du CLIC |
| - Mme Vanessa BOUJU | Sous-Préfecture de TOUL |
| - M. Francis PIEKARSKI | Préfecture de Meurthe-et-Moselle
bureau de l'environnement |
| - M. Pascal PELINSKI | Représentant de l'inspection des installations classées de la
DREAL, Chef de l'Unité Territoriale de Meurthe-et-Moselle
et de Meuse |
| - Mme Anne-Marie LOSTRIAT | DREAL, inspecteur des installations classées |
| - M. Mickaël VILLEMIN | Représentant de la Direction Départementale des Territoires (DDT) |
| - Mme Angélique MASSON | Direction Départementale des Territoires (DDT) |
| - M. Damien CUNAT | SDIS 54 Groupement Opérations |
| - M. Patrice CURE | SDIS 54 Centre SP TOUL |

- | | |
|---------------------------|---|
| - Mme Bernadette PAINE | Conseillère Municipale de TOUL |
| - M. François AUBRY | Conseiller Municipal de TOUL |
| - M. Constant DEJAY | Conseiller Municipal de VILLEY ST ETIENNE |
| - M. Mohand BIHR | Communauté de Communes de la Hazelle |
| - M. Olivier DUFAUD | Institut de Sécurité Industrielle - personnalité qualifiée du Collège riverain, |
| - M. Jean Michel GUILLIN | Rectorat Nancy-Metz – personnalité qualifiée du Collège riverain |
| - M. Pierre JAVELLE | Représentant de la Communauté de communes du Toulois |
| - M. Olivier DEREMETZ | Paroles d'Entreprises |
| - M. Pascal MARY | Représentant la SNCF |
| - Mme Dominique KAUPP | Représentant M. OUHARANI Société TOB |
| - M. Bruno MARDON | Directeur du site BRENNTAG LORRAINE |
| - Mme Céline RUER | Responsable environnement BRENNTAG France |
| - M. Guy BÉRCEAU | Salarié BRENNTAG LORRAINE |
| - M. Franck HALBERT | Salarié BRENNTAG LORRAINE |
| - M. Jean-François SAGLIO | Salarié BRENNTAG LORRAINE |

Membres titulaires absents :

- M. le chef du SIDPC ou son représentant
- M. le Président de la Communauté de Communes du Toulois
- Monsieur le Directeur Régional des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Lorraine
- M. Halde HARMAND, Conseiller Général

M. ESPIASSE, Sous-préfet de l'arrondissement de TOUL ouvre la réunion du CLIC institué autour de l'établissement de la société BRENNTAG LORRAINE à TOUL par un tour de table. Ensuite il invite les intervenants a commencé la présentation des différents exposés selon l'ordre du jour présenté par la DREAL.

M. MARDON entame le bilan annuel d'exploitation de l'établissement, notamment une présentation de l'accidentologie de celui-ci mais également de l'ensemble du groupe BRENNTAG. Mme RUER apporte des précisions sur l'incendie survenu sur leur site de CHASSIEU dans le département du Rhône et précise que cet incident ne pourrait pas se produire sur le site de TOUL dans la mesure où aucune cuve chauffée, origine du sinistre, n'est présente sur le site. M. MARDON reprend le fil de sa présentation en présentant les divers investissements et exercices incendie réalisés ou programmés sur le site de TOUL.

A l'issue de cet exposé M. ESPIASSE, Président du CLIC, souhaite obtenir des précisions sur la nature des visites de comportement prévues en page 10 du document. M. MARDON précise qu'il s'agit d'une visite mensuelle au cours de laquelle sont regardés le respect des procédures, les comportements anodins pouvant entraîner des chutes ou des prises de risque. Mme RUER précise qu'il s'agit d'un moyen de faire admettre à l'opérateur la prise de risque à laquelle il s'est soumis et de ce fait il devient donc acteur de sa propre sécurité.

Ensuite, M. le Sous-préfet demande si d'autres investissements sont prévus pour cette fin d'année, M. MARDON répond qu'aucun autre investissement n'est prévu d'ici la fin de cette année.

M. le Sous-préfet sollicite l'assemblée sur d'autres questions ou remarques éventuelles.

Mme LOSTRIAT poursuit l'ordre du jour en effectuant un point sur les visites réalisées par l'Inspection des installations classées de la DREAL, et signale que celles-ci n'ont pas donné lieu à des suites administratives ou pénales particulières. Ensuite, la parole est passée à Mme MASSON de la DDT pour la présentation du contenu du projet de règlement du plan de prévention des risques (PPRT) instauré autour de l'établissement BRENNTAG LORRAINE à TOUL. Mme MASSON précise que le règlement comporte trois zones réglementées comme suit :

- **ZONE R** : Principe d'interdiction stricte sauf en ce qui concerne les travaux de nature à réduire les effets du risque.
- **ZONE r** : Principe d'interdiction sauf en ce qui concerne les travaux de nature à réduire les risques à la source et également les projets minimums accompagnés de mesures techniques.
- **ZONE b** : Principe d'autorisation sous conditions, notamment sans augmenter la vulnérabilité des personnes et des biens (pas d'établissement recevant du public, pas d'habitation). Dans cette zone il est d'ailleurs recommander de mettre en place des locaux de confinement.

Suite à cette présentation, M. DUFAUD demande pourquoi ce PPRT ne différencie pas la Zone B et la Zone b. En réponse, M. VILLEMEN précise que le zonage est défini par un cadrage national précisé dans le guide méthodologique d'élaboration des PPRT. En effet, celui-ci prévoit quatre types de zones hiérarchisées en fonction des niveaux d'aléas. Dans le premier projet de zonage figuraient ces quatre types de zones, mais dans un souci de clarification il a été convenu de confondre les zones B et b compte tenu que les prescriptions étaient similaires dans ces zones.

Mme LOSTRIAT sollicite l'assemblée sur d'autres questions ou remarques éventuelles relatives au projet de règlement du PPRT.

M. DUFAUD fait remarquer une erreur d'unité relative aux seuils des flux thermiques. En effet les tableaux du règlement des seuils en kW alors qu'il s'agit bien de seuils en kW/m^2 . Mme LOSTRIAT affirme que cette erreur sera corrigée avant l'envoi du règlement en enquête publique prévue le 17 octobre prochain. M. DUFAUD fait remarquer que les seuils thermiques ne sont pas associés à une notion de temps, alors que le confinement prévoit une durée de deux heures. Mme LOSTRIAT répond que pour les effets thermiques, il est aussi préconisé une durée de deux heures.

Mme KAUPP, représentant M. OUHARANI, signale que lors de dégazage de camions sur le site de la société BRENNTAG LORRAINE, l'atelier des transports TOB se trouve enfumé. Mme LOSTRIAT indique que cette remarque n'est pas en lien avec l'ordre du jour, mais précise que ce point sera regardé lors de la prochaine visite d'inspection de l'établissement.

Le projet de règlement du PPRT est soumis au vote des membres du CLIC et reçoit un avis favorable à l'unanimité sans remarque de fond.

M. ESPIASSE, Président du CLIC, remercie les participants et lève la séance.

